REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 17 décembre à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 11 décembre 2018 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :
M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. ARESU, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, Mme JEANNE, Mme BERNARD, M. FILONI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. LUCIANI, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :
Mme CORTICCHIATO à Mme OTTAVY, M. PAOLINI à Mme OTTAVY-SARROLA, Mme SICHI à Mme BERNARD, Mme SANNA à M. FILONI, M. KERVELLA à Mme COSTA, Mme ZUCCARELLI à Mme RUGGERI-ZANETACCI, Mme PILLOTTI à M. le Maire, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI.

Etaient absents :
Mme BIANCAMARIA, adjointe déléguée, M. CAU, M. CASTELLANA, M. FERRARA, M. CHAREYRE, M. DELIPERI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	27
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme Aurélia MASSEI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-212000046-20181217-2018_275-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/12/2018
Affichage : 21/12/2018

Pour l'autorité compétente par délégation

Séance du lundi 17 décembre 2018
Délibération N°2018/275

Programmation 2019 des expositions de l'Espace Diamant - Hors les murs
2e édition du Festival de la photographie

Monsieur le maire expose à l'assemblée :

Dans le cadre de ses missions de service public, la salle d'exposition de l'Espace Diamant a vocation à favoriser l'accès de tous aux arts plastiques et à en assurer la promotion, en favorisant plus particulièrement la création contemporaine.

La salle d'exposition accueille des manifestations tout au long de l'année, accompagnées d'actions de médiation en particulier en direction des scolaires.

Le programme des expositions pour l'année 2019 a été soumis à l'approbation du conseil municipal du lundi 05 novembre 2018, délibération n°2018/230 intitulée « programmation 2018/2019 des expositions à l'Espace Diamant ».

L'objet de cette délibération est de compléter et de finaliser ce programme en y incluant les expositions hors les murs organisées par l'Espace Diamant:
Conformément à la volonté de la Collectivité de Corse de multiplier les manifestations autour des arts plastiques et visuels et de favoriser le rayonnement culturel de l'île, et dans la continuité de la politique culturelle engagée par la ville d'Ajaccio en faveur des arts visuels, nous proposons pour l'année prochaine, la deuxième édition du Festival de la photographie.

Cette exposition de photographes professionnels et émergents, rassemblés autour d'une thématique sera déployée principalement en extérieur autour d'un parcours de déambulation dans la ville, afin d'encourager la population à se réapproprier l'espace urbain, et dans des lieux dits classiques comme l'Espace Diamant.

En 2019, l'exposition explore la présence et la symbolique de l'eau.

Comme pour la précédente éditions, aux différentes expositions s'ajoutent des actions de médiation à destination des scolaires, néophytes et autres curieux, mais aussi des visites guidées, et autres ateliers thématiques et un cycle de conférences...

Le coût total du programme d'exposition 2019 (en tenant compte de la délibération n°2018/230 du 5 novembre 2018 précitée) est de 93 000€.

Les crédits afférents à cette manifestation seront proposés au vote du BP 2019 au chapitre 11, fonction 33, ainsi qu'au chapitre 11, fonction 23.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'APPROUVER
La programmation d'exposition hors les murs pour l'espace diamant avec l'édition 2 du Festival de la photographie

ET, D'AUTORISER LE MAIRE
A signer tous les actes administratifs et à passer tous les contrats relatifs à cette programmation
A solliciter en vue de la réalisation de cette programmation toutes subventions auprès notamment de la Collectivité de Corse.
Sous réserve du vote des crédits correspondants en 2019.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL
Ouï l'exposé de Madame Simone GUERRINI, adjointe déléguée
Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu la délibération N° 2018/230 en date du lundi 05 novembre 2018
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 14 décembre 2018,
Considérant qu'il convient d'arrêter la programmation des expositions hors les murs inhérentes au programme d'exposition de l'Espace Diamant pour l'année 2019.

ADOPTE
A l'unanimité de ses membres présents et représentés

La programmation d'exposition hors les murs pour l'espace diamant avec l'édition 2 du Festival de la photographie

AUTORISE

Monsieur Maire à engager toutes procédures et à signer tous documents (Conventions, engagement de dépenses...) relatifs à cette programmation,
Monsieur le Maire à solliciter en vue de la réalisation de cette programmation toutes subventions auprès notamment de la Collectivité de Corse,

Sous réserve du vote des crédits correspondants en 2019.

DIT

Que le coût total du programme d'exposition 2019 (en tenant compte de la délibération n°2018/230 du 5 novembre 2018 précitée) est de 93 000€.

Que les crédits nécessaires à la réalisation de cette programmation seront proposés au vote du Budget 2019 - Chapitre 11, fonction 33.

Que la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

MAIRIE D'AJACCIO 20000 AJACCIO

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI